



# PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR LES PMA

©Flickr\_Asian\_Development\_Bank

## APPORTER UNE ASSISTANCE JURIDIQUE ET TECHNIQUE AFIN D'AMÉLIORER LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS), en collaboration avec l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO), a conçu un programme de soutien aux investissements pour les pays les moins avancés (ISP/LDCs)<sup>1</sup> grâce à la contribution généreuse du gouvernement de l'Italie. Ce programme a pour objectif de fournir à la demande des pays les moins avancés (PMA), une assistance légale et technique dans les négociations relatives aux investissements et règlements des différends et de développer leurs capacités dans ces domaines. La conduite de ce programme sera assurée par IDLO, compte tenu de son mandat institutionnel et de son expérience technique dans les domaines visés par le programme.

Le programme ISP/LDCs a été abordé pour la première fois en 2016, lors d'une réunion organisée en marge de la Conférence d'examen à mi-parcours du programme d'action pour les pays les moins avancés, qui a réaffirmé la volonté de la communauté internationale de répondre aux besoins particuliers des PMA. Depuis, UN-OHRLLS et IDLO ont développé un programme qui sera présenté lors d'un événement le 22 septembre 2017, au siège de l'ONU, avec la participation de haut niveau des ministres, des chefs des agences de promotion des investissements des PMA, les représentants des partenaires de développement des PMA et les experts dans ce domaine.

### Les bénéficiaires de ce programme sont les pays les moins avancés (PMA):

Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Kiribati, Laos, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Salomon, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tchad, Timor oriental, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen, et Zambie.

### Contexte

L'engagement de l'Agenda 2030 pour le développement durable de ne laisser personne de côté s'applique vigoureusement au pays les moins avancés. Pour que la vision des objectifs de développement durable (ODD) de promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques, prospères, et ouvertes à tous puisse devenir une réalité,

les besoins des PMA doivent être une priorité. Le rôle déterminant des investissements directs étrangers (IDE) pour la réalisation des ODD pour les PMA est reconnu dans l'objectif 10/cible 10.b, qui met l'accent sur la nécessité d'encourager les IDE dans les PMA dans le respect de leur stratégie nationale. Les quarante-sept PMA sont les pays les plus pauvres à

<sup>1</sup> « ISP/LDCs » est l'acronyme utilisé en anglais et réfère au « Investment Support Programme for Least Developed Countries »

l'échelle planétaire et ils peuvent tirer des avantages considérables des IDE administrés de façon responsable, afin de générer des revenus, du travail, des progrès technologiques et d'accroître leur croissance économique et leur développement durable. Toutefois, il arrive souvent que les PMA n'ont pas les ressources humaines et financières pour participer de manière effective aux négociations relatives aux investissements et d'assurer des résultats favorables pour leur population et leur économie.

Cet écart en termes de capacité peut conduire à des résultats négatifs tels que des projets d'investissement déséquilibrés, des contrats susceptibles d'être renégoiés, des différends qui doivent être réglés par arbitrage internationale, ce qui déstabilise les relations entre les investisseurs. Ceci, en conséquence, entraîne des coûts considérables pour les acteurs impliqués, que cela soit les gouvernements, les entreprises nationales ou bien les investisseurs étrangers. Des contrats bien négociés et des investissements équilibrés sont alors les intérêts à long terme de tous les partenaires. Dans une même mesure, des accords internationaux déséquilibrés relatifs aux investissements ne sont pas propices au développement durable des PMA.

Le Programme d'action d'Istanbul (PAI) pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 reconnaît l'importance des IDE et met en évidence deux objectifs connexes :

- Attirer et retenir davantage d'investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés, notamment en vue de diversifier la base de production et d'améliorer les capacités de production ;
- Renforcer les initiatives qui visent à encourager les investissements dans les pays les moins avancés.<sup>2</sup>

Le PAI engage plus précisément les partenaires de développement à « renforcer les capacités des pays les moins avancés, y compris à l'échelle régionale, selon qu'il convient, en vue d'améliorer leurs aptitudes à attirer l'investissement étranger direct, notamment l'aptitude à négocier des accords d'investissement mutuellement avantageux ».<sup>3</sup> Le PAI souligne également l'importance du développement du secteur privé pour accroître les investissements dans les PMA et préconise un appui technique renforcé pour le secteur privé.<sup>4</sup>

Durant la conférence sur le financement du développement en 2015 à Addis Abeba, les responsables politiques ont déclaré : « Nous notons avec préoccupation que beaucoup de PMA n'attirent toujours pas les investissements étrangers directs qui leur permettraient de diversifier leur économie, malgré une amélioration du climat de l'investissement dans ces pays. Nous prenons la résolution d'adopter et d'appliquer des régimes de promotion des investissements à l'intention des PMA. » Ils se sont engagés précisément à « offrir une aide financière et technique à la préparation des projets et à la négociation des contrats, un soutien consultatif à la résolution des différends liés aux investissements (...) comme le demandent les PMA ».<sup>5</sup> Cette offre a été par ailleurs réitérée par les partenaires de développement dans la déclaration politique adoptée durant l'examen à mi-parcours du PAI en 2016.

Le programme ISP/LDCs aspire à contribuer à la réalisation de ces objectifs grâce à la mise à disposition des services juridiques et spécialisés afin d'aider les gouvernements des PMA et les entreprises issues des PMA qui manquent de ressources adéquates, de manière à accroître des IDE durables et en tirer le meilleur profit.

## DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le soutien envisagé par le programme ISP/LDCs mettra à disposition un spécialiste ou un groupe de spécialistes en vue d'aider les bénéficiaires à préparer et conduire des négociations, mais aussi à participer aux procédures arbitrales ou bien aux procédures de résolution alternative des conflits. Le programme prévoit également, à la demande, des formations complémentaires et des activités liées au développement des capacités. Avec ces activités, le programme ISP/LDCs vise à épauler les PMA dans la négociation des contrats et accords d'investissement mutuellement avantageux ; et assurer une représentation effective en ce qui concerne les règlements de différends liés à l'investissement. Les objectifs premiers du programme ISP/LDCs est de permettre aux PMA de profiter pleinement des opportunités d'investissements existantes, d'augmenter les flux d'investissement durable, et de promouvoir une diversification économique plus large.

L'ambition du programme est de mettre à profit les services d'avocats et de spécialistes (par exemple en matière de gestion fiscale, appels d'offres et de passation de marchés, comptabilité et analyse financière, gestion environnementale) qui sont prêts à fournir leur soutien aux PMA de façon bénévole ou avec un tarif réduit, notamment dans le cadre des initiatives de responsabilité sociale des organisations auxquelles ils sont affiliés ; ce qui encouragera les professionnels à mettre à disposition leur expertise pour le développement durable des pays les plus pauvres de la communauté internationale.

<sup>2</sup> Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA (2011-2020), paragraphe 121.

<sup>3</sup> Id., paragraphe 122(3)(b).

<sup>4</sup> Id., paragraphes 55.2(a) et (b).

<sup>5</sup> Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, paragraphe 46.

Une mobilisation efficace des équipes d'expert dans le cadre du programme dépendra moins des ressources sur lesquelles le programme pourra compter que d'une présence bien établie dans les réseaux professionnels, et d'une aptitude à mettre sur pied une organisation rapide et efficace. L'instauration des partenariats pourrait être le meilleur moyen de réaliser ces requis.

La liste qui suit illustre différents types de soutien que les bénéficiaires du programme peuvent potentiellement solliciter dans le domaine des négociations relatives aux investissements et résolution des différends :

## Négociations relatives aux investissements

- Évaluer le potentiel de réalisation d'un projet d'investissement envisagé entre les bénéficiaires du programme et un potentiel investisseur étranger et préparer d'autres analyses et évaluations associées ;
- Préparer les positions de négociation des contrats ;
- Préparer les dossiers d'appel d'offres et la gestion de leurs différents processus (où les contrats sont attribués à l'issue d'un processus compétitif)
- Préparer les structures financières pour la gestion et l'exploitation d'un projet proposé ;
- Rédiger et négocier les clauses du contrat ;
- Choisir la méthode de résolution de différends, ce qui peut potentiellement inclure un arbitrage devant une institution ou ad hoc, suivant la nature du projet, la loi applicable, ainsi que la localisation et siège de l'arbitrage ;
- Préparer un système de suivi pour assurer le respect des contrats et prévenir les différends ;
- Préparer et mener les négociations sur les traités bilatéraux d'investissement ou autres accords relatifs aux investissements et renforcer les capacités des bénéficiaires du programme qui opèrent dans ce domaine ;

## Règlement des différends relatifs aux investissements

- Conseiller et/ou représenter les bénéficiaires du programme dans les procédures d'arbitrages, médiations ou négociations entre le bénéficiaire et l'investisseur et dans l'exécution du jugement (ou sa contestation) ;
- Choisir les arbitres ;
- Préparer la soumission des documents ;
- Assister aux audiences d'arbitrage ; et
- Préparer et examiner les preuves.

Dans tous les cas, les spécialistes se doivent de fournir un conseil professionnel de qualité sur les problématiques en question, mais aussi les informations et les analyses, nécessaire pour aider le bénéficiaire à évaluer les options, déterminer ses intérêts, priorités, stratégies et mesurer les compromis qui peuvent survenir en cas de conflit entre les objectifs. Les spécialistes déployés pour fournir de l'aide à un bénéficiaire devront respecter un ensemble de dispositions et de réglementations concernant, entre autres, l'indépendance, les normes professionnelles, la corruption, les conflits d'intérêts et la confidentialité.

Le programme ISP/LDCs vise aussi à renforcer la capacité nationale, grâce à des formations complémentaires à la demande, et en faisant appel à des spécialistes disponibles dans le pays et la région. Le renforcement des capacités et les formations sur mesure aideront les pays destinataires à attirer des IDE durables.

Toute aide sous l'égide du programme sera fournie et mise à disposition en fonction de la demande et sera conçue pour apporter une réponse rapide. Une petite équipe de juristes et autres spécialistes sera en règle générale mise à disposition du bénéficiaire, et en cas de besoin, dans le but de fournir un soutien technique et d'aider à réaliser les résultats les plus bénéfiques dans les négociations relatives aux investissements ou résolutions de différends.

## Bénéficiaires

**Le programme est conçu pour apporter un soutien aux gouvernements des 47 PMA désignés par l'Assemblée générale des Nations Unies et les anciens PMA qui ont été retirés de la liste, pour une période d'au moins cinq ans à partir de la date du retrait, décidé par l'Assemblée. Le programme a également pour objectif d'apporter une assistance aux entités éligibles du secteur privé issus des PMA, et inclut les entreprises qui manquent de ressources adéquates et/ou de taille petite et moyenne.**

**Le programme apportera une attention particulière aux entreprises dirigées par des femmes et individus issus de groupes marginalisés ou exclus, afin de promouvoir leur accès aux opportunités économiques. Une assistance technique et une aide au développement des capacités seront adaptées à leur demande pour répondre à leurs besoins particuliers**

## Gestion du programme

Le programme de soutien d'investissement est un programme de l'IDLO. IDLO a un mandat institutionnel approprié (défini par le traité portant création de l'organisation) et une capacité technique et programmatique dans les domaines visés par le programme. L'organisation a aidé à plusieurs reprises de nombreux pays en voie de développement, à améliorer le cadre réglementaire des entreprises en ce qui concerne les contrats, le règlement des différends commerciaux et le développement des capacités juridiques. IDLO possède une infrastructure légère, composée d'environ 80 employés (dans les quartiers généraux à Rome et un bureau à la Hague). Le plan de gestion de l'organisation met en valeur la mobilité, la flexibilité et la capacité à démarrer des projets rapidement.

IDLO élaborera un registre qui regroupe des spécialistes et mettra en place des partenariats avec des cabinets juridiques, associations professionnelles, cabinets de consultants, universités, centres de recherches et organisations non-gouvernementales qui souhaiteraient collaborer avec le programme.

Le programme vise à promouvoir les complémentarités avec des initiatives existantes qui offrent un soutien aux PMA dans les domaines reliés au programme, dans le but d'éviter toute duplication des efforts et de promouvoir les synergies.

Un comité de direction composé de plusieurs parties prenantes encadrera le programme ISP/LDCs en fournissant une direction générale et des conseils à l'organisation pour s'assurer de la réalisation des objectifs du programme.

Le programme disposera d'une structure institutionnelle légère et d'un personnel limité. Durant les deux premières années, ce qui inclut la phase de mise en route du programme, le budget annuel attendu est estimé à 2 millions de dollars, pour 12 demandes attendues de soutien liées à l'investissement et 6 demandes liées au développement des capacités complémentaires. Pour ce faire, IDLO mettra en place un fond financé par plusieurs donateurs.

IDLO développera un système de suivi et d'évaluation solide reposant sur les meilleures pratiques internationales pour mesurer la réceptivité, l'efficacité et la qualité des services de conseil et de développement des capacités qui ont été fournis. L'organisation préparera des rapports de façon régulière sur le statut des activités en cours, les résultats réalisés et les difficultés rencontrés dans la mise en œuvre. Des évaluations mesureront régulièrement la pertinence des objectifs par rapport aux activités sollicitées par le pays, l'efficacité et l'impact des prestations et l'impact global. L'évaluation contiendra également un récapitulatif des enseignements tirés et présentera des recommandations au comité de direction sur la viabilité du programme ISP/LDCs..

**Pour plus d'information sur le programme, veuillez contacter :**

### **IDLO**

Bureau de l'observateur permanent auprès de l'ONU  
Tel : +1 232 867 9707  
E-mail : [newyork@idlo.int](mailto:newyork@idlo.int) / [pcivili@idlo.int](mailto:pcivili@idlo.int)  
Web: [www.idlo.int](http://www.idlo.int)

### **UN-OHRLS**

Mr. Americo B. Zampetti  
Senior Officer  
Tel : +1 212 963 0228  
Email : [zampetti@un.org](mailto:zampetti@un.org)